

Énergie solaire thermique

Le soleil, une énergie inépuisable

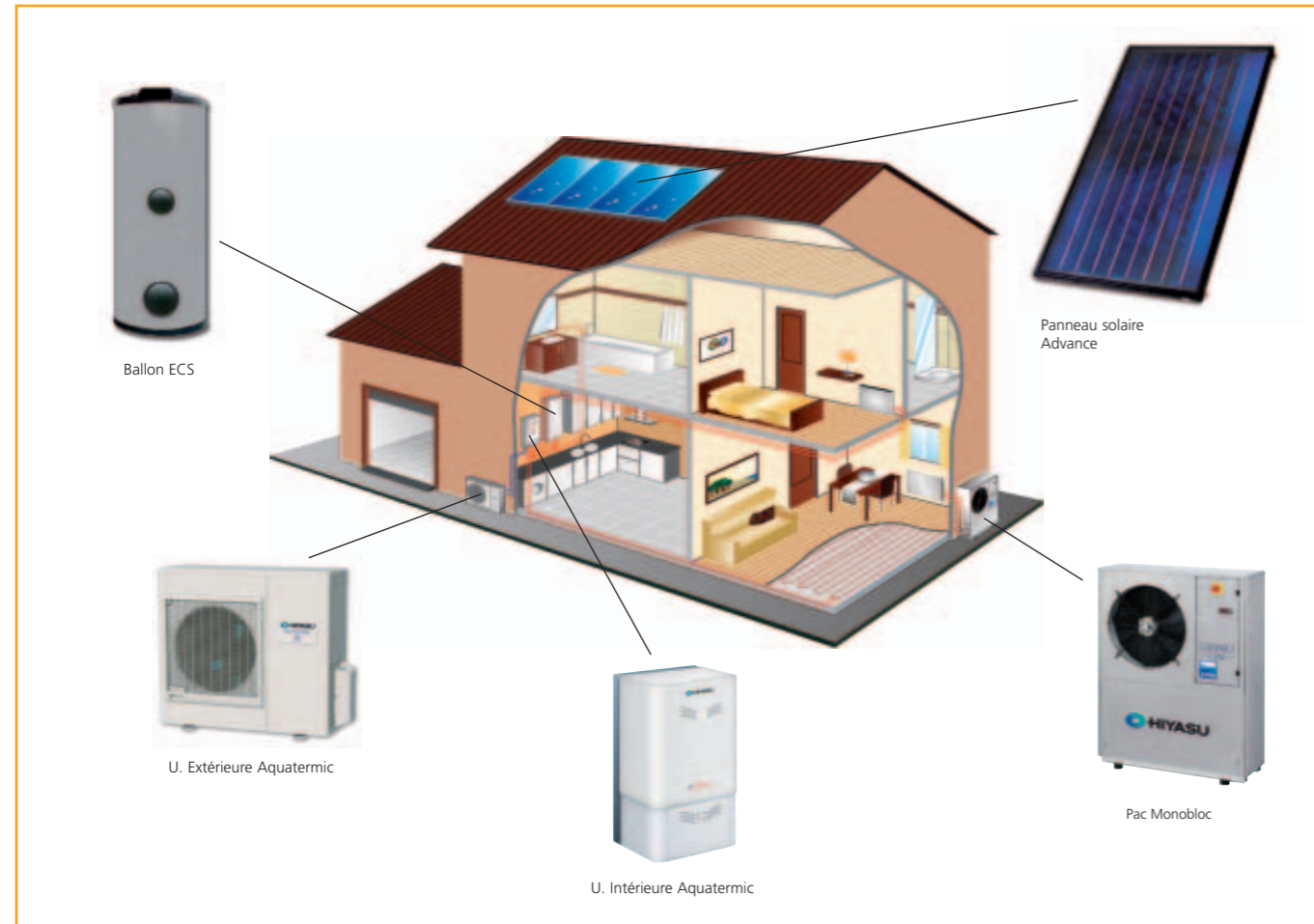
Chaque jour, nous avons à notre disposition une source d'énergie écologique, inépuisable et gratuite : le soleil.

Cette énergie nous sommes capables de la transformer en électricité (énergie photovoltaïque) ou en chaleur (énergie solaire thermique). L'énergie solaire thermique nous permet de chauffer l'Eau Chaude Sanitaire (ECS), les piscines et peut aussi servir d'appoint pour le chauffage.

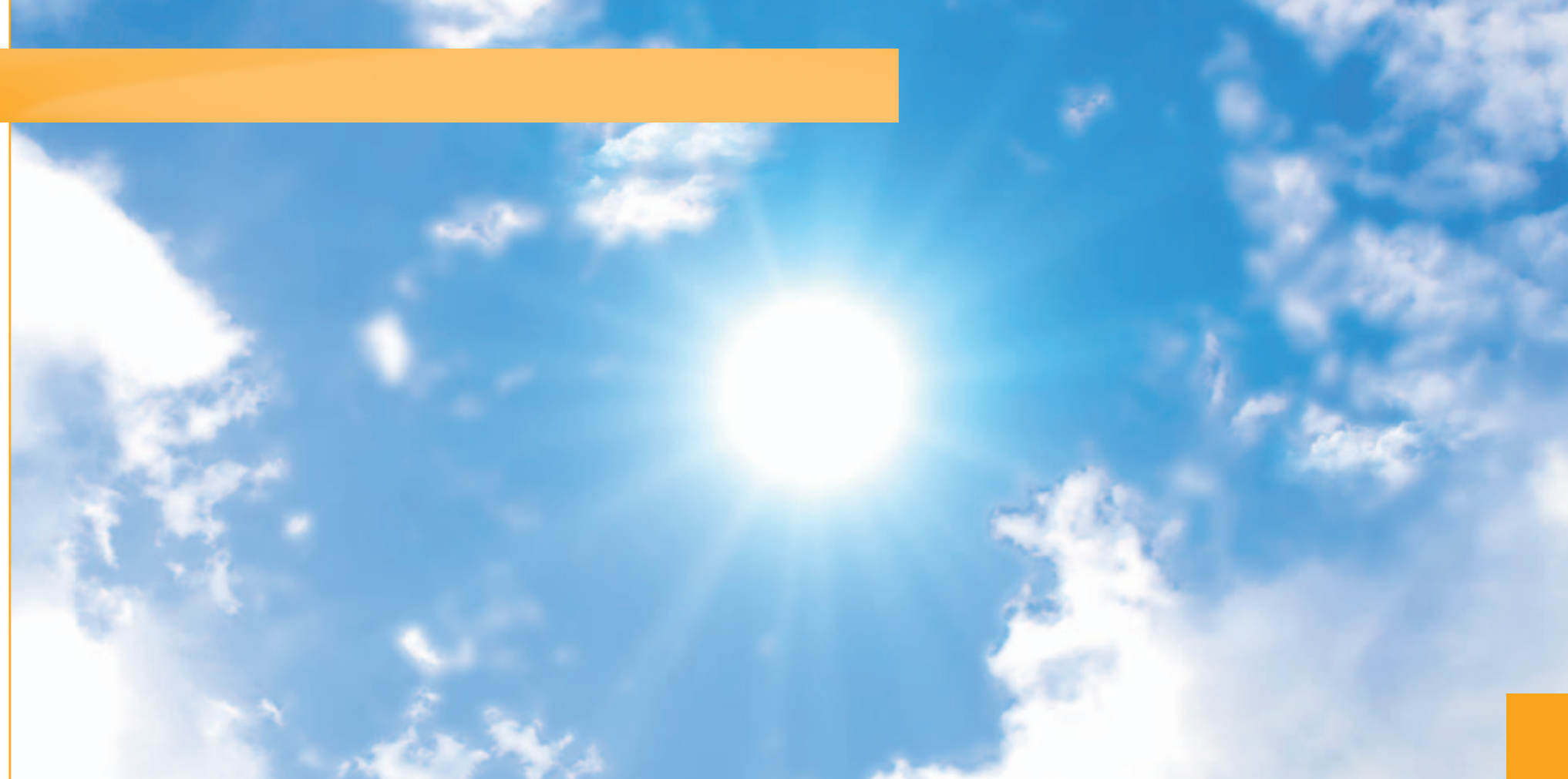
Un dispositif de chauffe-eau solaire permet ainsi de transformer l'énergie du soleil en chaleur, par la transmission des calories solaires du liquide (eau glycolée) à l'eau sanitaire contenue dans un ballon de stockage. De manière vulgarisée, la chaleur produite est véhiculée par un fluide caloporteur qui le retransmet à un ballon de stockage.

Hiyasu vous offre une solution complète de chauffage écologique

En combinant sa gamme de Pompes A Chaleur (PAC) avec sa nouvelle gamme d'énergie solaire thermique, Hiyasu se transforme en l'un des seuls fournisseurs capables de vous proposer un système de chauffage et d'ECS totalement écologique. La PAC produit de l'eau chaude pour le chauffage et sert d'appoint pour la production d'ECS effectuée par l'énergie solaire.



* En cours d'homologation



La bi-énergie vous fait faire des économies

Le couplage PAC + Solaire vous permet non seulement de réaliser des économies au niveau de vos factures énergétiques mais il vous permet aussi de profiter de réduction fiscales importantes.

Economies d'énergies

Un système de Chauffe-Eau Solaire (CESI) vous permet de produire en moyenne 50% de vos besoins en ECS de manière totalement gratuite ! Le complément d'ECS est produit par votre PAC qui elle vous permet un économie d'énergie de 75% par rapport à d'autres systèmes de chauffage.

RÉSULTAT 50% de votre ECS gratuite
75% d'économie énergétique sur votre système de chauffage

Crédit d'impôt

Crédit d'impôt de 50% pour l'installation d'un système de Chauffe-Eau Solaire (CESI).
Crédit d'impôt de 40% pour l'installation d'une Pompe À Chaleur (PAC).

